



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 12 octobre 2011 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, mesdames et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Andrée Loyer, greffier adjoint.

CE-2011-1578

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES SPÉCIALES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 30 AOÛT ET 20 SEPTEMBRE 2011 AINSI QUE DES SÉANCES ORDINAIRES TENUES LES 31 AOÛT, 7 ET 14 SEPTEMBRE 2011.

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances spéciales du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues le 30 août et le 20 septembre 2011 ainsi que des séances ordinaires tenues les 31 août, 7 et 14 septembre 2011 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2011-1579

DÉSIGNATION D'UN NOM DE RUE - CHEMIN EXISTANT - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire du chemin d'accès longeant l'autoroute de l'Outaouais et qui prend naissance à l'intersection de la rue des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à un nouvel établissement commercial est situé le long de ce chemin, ce qui nécessite la désignation d'un nom officiel;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau a fait une proposition pour la nomination de ce chemin et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la désignation proposée du nom d'un chemin pour le secteur de Masson-Angers, à savoir :

Nomination d'un chemin

Numéros de lot	Cadastres	Noms de chemin
2 470 883-P	Cadastre du Québec	Chemin Joseph-Chartrand
2 470 884-P	Cadastre du Québec	Chemin Joseph-Chartrand

Adoptée

CE-2011-1580 **SOUSSION 2011 SP 127 - ACHAT OU LOCATION D'UNE SOUFFLEUSE À NEIGE DÉTACHABLE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme J.A. Larue, 660, rue Lenoir, Québec, Québec, G1X 3W3 pour l'achat d'une souffleuse amovible (selon l'alternative 1) pour un montant total de 149 752,13 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 13 septembre 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette alternative.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-11003-006-20392	143 179,73 \$	Achat de véhicules et équipements - Souffleuse
04-13493	6 572,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2011.

Adoptée

CE-2011-1581 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 35 – 14 543,26 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 38 – 487 227,42 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 37 – 15 495,81 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 35 – 645 011,36 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 35 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 38, la liste des réquisitions numéro 37 ainsi que la liste des embauches numéro 35 :

Numéros des listes	Description	Montants	Périodes
Liste PA numéro 35	Pièces de comptes à payer	14 543,26 \$	26 au 30 septembre 2011
Liste PD numéro 38	Pièces de comptes à payer	487 227,42 \$	26 au 30 septembre 2011
Liste des réquisitions numéro 37	Pièces de comptes à payer	15 495,81 \$	26 au 30 septembre 2011
Liste des embauches numéro 35	Embauche de personnel temporaire	645 011,36 \$	19 au 23 septembre 2011

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2011.

Adoptée

CE-2011-1582 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-38 - 265 348,27 \$ - PÉRIODE DU 22 AU 28 SEPTEMBRE 2011**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-38 d'un montant de 265 348,27 \$ pour la période du 22 au 28 septembre 2011.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2011.

Adoptée

CE-2011-1583 **SOUSSION 2011 SI 224 - ACHAT, LIVRAISON ET INSTALLATION DE 33 PETITES IMPRIMANTES MULTIFONCTIONS – SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 4 Office Automation Ltd, 2615 Lancaster, unité 15, Ottawa, Ontario, K1B 5N2 pour l'achat, la livraison et l'installation de 33 petites imprimantes multifonctions, et ce, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 37 164,78 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 25 juillet 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue conforme.

Le tarif d'entretien par page sera de 0,021 \$, et ce, pour une période de trois ans.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les fonds nécessaires aux budgets 2011 à 2014 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13450-692-20393	35 533,67 \$	Infrastructures - Équipements non-capitalisables
04-13493	1 631,11 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2011.

Adoptée

CE-2011-1584 **AUTORISER DES DÉROGATIONS AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT - TRAVAUX DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT DE MATÉRIAUX ET ÉQUIPEMENTS, ENTRE 6 H 30 ET 7 H, DU LUNDI AU SAMEDI, ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, DEUX FOIS PAR SEMAINE DE 21 H À 7 H, DU MOIS D'OCTOBRE 2011 JUSQU'AU MOIS DE DÉCEMBRE 2012 SUR LE CHANTIER BROCCOLINI CENTRE-VILLE - 22, RUE EDDY - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que des opérations de chargement ou de déchargement de marchandises, matériaux ou autres à un terrain, entre 22 h et 7 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux sur un chantier de construction qui se situe de moins de 150 mètres d'un immeuble servant d'hébergement s'effectuant hors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de construction en cours de l'édifice à bureaux fédéraux de 15 étages, situé au 22, rue Eddy, les travaux mentionnés ci-dessous seront exécutés, à savoir :

- Des travaux relatifs à des opérations de chargement et de déchargement de matériaux et équipements, entre 6 h 30 et 7 h du lundi au samedi, et ce, du mois d'octobre 2011 jusqu'au mois de décembre 2012;
- Des travaux relatifs à l'opération bétonnage, c'est-à-dire le coulage et la finition des dalles de béton, entre 21 h et 7 h, deux jours par semaine du lundi au samedi, et ce, du mois d'octobre 2011 jusqu'au mois de décembre 2012 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- abroge la résolution numéro CE-2010-1883 adoptée le 8 décembre 2010 visant à autoriser l'entrepreneur Broccolini construction inc. à effectuer des travaux de construction, entre 21 h et 7 h, un jour par semaine excluant le samedi et le dimanche, et ce, du mois de février 2011 jusqu'au mois de décembre 2011, dans le cadre du projet de construction de l'édifice à bureaux fédéraux de 15 étages situé au 22, rue Eddy;
- autorise l'entrepreneur Broccolini construction inc. à effectuer des travaux de chargement et de déchargement de matériaux et équipements, entre 6 h 30 et 7 h du lundi au samedi, et des travaux de construction deux fois par semaine de 21 h à 7 h, du mois d'octobre 2011 jusqu'au mois de décembre 2012, et ce, dans le cadre du projet de construction de l'édifice à bureaux fédéraux de 15 étages situé au 22, rue Eddy.

Adoptée

CE-2011-1585

AUTORISATION SPÉCIALE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT - TRAVAUX DE CONSTRUCTION SUR LE CHANTIER DU PROJET VINCENT MASSEY, 24 H SUR 24 H, ENTRE LE 14 ET LE 27 OCTOBRE 2011 - 351, BOULEVARD SAINT-JOSEPH - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet d'agrandissement de la tour à bureaux Place Vincent Massey, de 10 étages en cours de construction, située au 351, boulevard Saint-Joseph, des travaux relatifs à la modification électrique de l'entrée principale de la tour à bureaux existante devront être réalisés et, par ce fait-même, la nécessité d'installer une génératrice temporaire en bordure de la rue Bourque devant être fonctionnelle 24 h sur 24 h, et ce, du 14 au 27 octobre 2011, afin de maintenir l'alimentation électrique pour la sécurité, l'éclairage et la ventilation du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux sur un chantier de construction qui se situe de moins de 150 mètres d'un immeuble servant d'hébergement s'effectuant hors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que l'utilisation ou l'opération ou le fonctionnement de la machinerie, des machines-outils ou appareils quelconques, la nuit et qui sont de nature à troubler la paix, le bien-être, le confort, la tranquillité publique ou la tranquillité du voisinage, doivent être autorisés par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'entrepreneur Marois Électrique (1980) ltée à installer et opérer une génératrice temporaire 24 h sur 24 h, du 14 au 27 octobre 2011, et ce, dans le cadre du projet d'agrandissement de la tour à bureaux Place Vincent Massey, de 10 étages, située au 351, boulevard Saint-Joseph, conditionnellement à ce que l'implantation de l'appareil respecte le croquis joint à la présente et que le requérant s'engage à entreprendre les mesures d'atténuation du bruit au besoin.

Adoptée

CE-2011-1586

PROLONGER L'AUTORISATION DE DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT - TRAVAUX DE CONSTRUCTION SUR LE CHANTIER PLACE VICTORIA DU LUNDI AU VENDREDI DE 6 H 30 À 0 H ET LE SAMEDI DE 7 H À 22 H, ENTRE JANVIER 2012 ET DÉCEMBRE 2012 - 30, RUE VICTORIA ET 50, RUE KENT - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux sur un chantier de construction qui se situe de moins de 150 mètres d'un immeuble servant d'hébergement s'effectuant hors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de construction en cours de l'édifice à bureaux fédéraux de 14 étages situé au 30, rue Victoria et 50, rue Kent, des travaux relatifs à l'opération bétonnage, c'est-à-dire, le coulage et la finition des dalles de béton ainsi que l'installation de panneaux préfabriqués et des murs et fenêtres à l'aide d'une grue, devront être réalisés entre 6 h 30 et 0 h, du lundi au vendredi, et entre 7 h et 22 h le samedi, et ce, du mois de janvier 2012 jusqu'au mois de décembre 2012 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'entrepreneur Multivesco construction inc. à effectuer des travaux de construction, entre 6 h 30 et 0 h du lundi au vendredi et de 7 h à 22 h le samedi, du mois de janvier 2012 jusqu'au mois de décembre 2012, et ce, dans le cadre du projet de construction de l'édifice à bureaux fédéraux de 14 étages situé au 30, rue Victoria et 50, rue Kent.

Adoptée

CE-2011-1587

SUBVENTION DE 25 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE - ÉCOLE PIERRE ELLIOTT TRUDEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'école Pierre Elliott Trudeau prévoit certains travaux d'aménagement de la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école Pierre Elliott Trudeau relève de la Commission scolaire Western Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'école Pierre Elliott Trudeau, par l'entremise du président du conseil d'établissement de l'école, a fait une demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par le biais du budget discrétionnaire 2011 de la conseillère du district électoral de Hull-Val-Tétreau, désire contribuer au projet d'aménagement de la cour de l'école Pierre Elliott Trudeau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser à la Commission scolaire Western Québec, une subvention de 25 000 \$ pour aider au financement du projet d'aménagement de la cour de l'école Pierre Elliott Trudeau provenant du budget discrétionnaire 2011 de la conseillère du district électoral de Hull-Val-Tétreau.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 25 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire Western Québec, à l'attention de monsieur Mike Dawson, directeur général, 15, rue Katimavik, Gatineau, Québec, J9J 0E9, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le centre de services de Hull.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972-20391	25 000 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79938-692	25 000 \$		Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Équipements non-capitalisables
02-79938-972		25 000 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2011.

Adoptée

CE-2011-1588

ADHÉSION DE MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE APOLLON AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE DES GROUPES DE FEMMES D'INTERVENTIONS RÉGIONALES - 25 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'adhésion de madame la conseillère Mireille Apollon au sein de l'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR).

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 25 \$ à l'ordre de l'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR), 109, rue Wright, bureau 201, Gatineau, Québec, J8X 2G7, couvrant les frais d'adhésion.

De plus, le trésorier est autorisé à rembourser toutes dépenses reliées aux déplacements de madame la conseillère Mireille Apollon lors d'activités de cet organisme, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-494-32333	25 \$	Conseil municipal - Cotisations

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2011.

Adoptée

CE-2011-1589

SUBVENTION DE 325 \$ - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 325 \$ à l'ordre du Club de Patinage artistique de Gatineau, 444, rue Caron, Gatineau (Québec) J8P 1Z7, à titre de subvention pour les activités de Les Lames de feu.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	75 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2011.

Adoptée

CE-2011-1590 **SUBVENTION DE 350 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB - ASSEMBLÉE ABBÉ ALEXIS-LOUIS MANGIN 1698 – 22 OCTOBRE 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb, Assemblée Abbé Alexis-Louis-Mangin 1698, 143, rue Melbourne, Gatineau, Québec, J8T 8L1, à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 22 octobre 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	350 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2011.

Adoptée

CE-2011-1591 **SUBVENTION DE 500 \$ - LE CLUB DE FOOTBALL LES PANTHÈRES DE MONT-BLEU - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de Le Club de football des Panthères de Mont-Bleu, à l'attention de monsieur Richard LaRocque, 389, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Z 1W6, à titre de subvention pour l'ensemble des activités du Club.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	500 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2011.

Adoptée

CE-2011-1592 **SUBVENTION DE 650 \$ - CLUB D'ÂGE D'OR LES AMIS DE ST-JEAN BOSCO - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 650 \$ à l'ordre du Club d'Âge d'Or Les amis de St-Jean Bosco, à l'attention de madame Suzanne Martin, 47, rue Booth, Gatineau, Québec, J8Y 3G9 , à titre de subvention pour les activités régulières de l'année 2011 du Club.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79935-972	600 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2011.

Adoptée

CE-2011-1593 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - ACTIONS-QUARTIERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de Action Quartiers, à l'attention de monsieur Jean Villeneuve, 45, rue Prévost, Gatineau, Québec, J9A 1P2, à titre de subvention pour la tenue de la fête de l'Halloween et de la fête de Noël.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	1 000 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2011.

Adoptée

CE-2011-1594 **AUTORISER LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX LE LONG DU BOULEVARD MALONEY, ENTRE LE BOULEVARD DE LA GAPPE ET LA MONTÉE PAIEMENT, DANS LE CADRE DU PROJET RAPIBUS (LOT 221) - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'installation des rails de la voie ferrée le long du boulevard Maloney Ouest doivent débuter sous peu dans le cadre du projet Rapibus;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessiteront la fermeture complète de chacun des axes routiers touchés durant l'intervention, c'est-à-dire la montée Paiement, boulevard de la Cité, boulevard de l'Hôpital, rue Bellehumeur, rue de l'Alliance et boulevard de la Gappe;

CONSIDÉRANT QUE ces fermetures complètes s'échelonneront sur une période d'environ deux à trois jours par intersection;

CONSIDÉRANT QUE les travaux se dérouleront une intersection à la fois, de l'est vers l'ouest, soit en débutant par la montée Paiement pour se terminer par le boulevard de la Gappe;

CONSIDÉRANT QUE les interventions se dérouleront durant la fin de semaine pour plusieurs intersections, le tout afin de minimiser l'impact sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE les travaux débuteront le vendredi 14 octobre 2011 et se termineront vers la fin novembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessitent la fermeture complète d'axes routiers majeurs pour quelques jours et, qu'à cet effet, une approbation du comité exécutif est souhaitable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la Société de transport de l'Outaouais à faire réaliser des travaux de construction qui nécessiteront la fermeture complète de la montée Paiement, des boulevards de la Cité, de l'Hôpital et de la Gappe ainsi que des rues Bellehumeur et de l'Alliance, tout juste au nord du boulevard Maloney Ouest afin de permettre l'installation de rails de la voie ferrée dans le cadre du projet Rapibus (lot 221), et ce, jusqu'à la fin novembre 2011;
- autorise la Société de transport de l'Outaouais à faire réaliser ces travaux de façon successive, un seul axe routier à la fois, en s'assurant de minimiser la durée de l'intervention pour assurer un impact minimal sur la circulation;
- demande à la Société de transport de l'Outaouais de communiquer efficacement à la population et aux commerçants la nature des entraves, les routes alternatives pour les différents usagers ainsi que les dates précises des interventions.

Adoptée

CE-2011-1595

PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL - ASSOCIATION RÉGIONALE DES WEST QUEBECERS - ACTIVITÉ DU 28 OCTOBRE 2011 – 580 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers André Laframboise, Maxime Pedneaud-Jobin et madame la conseillère Sylvie Goneau à participer à une activité organisée au profit de l'Association régionale des West Quebecers, le 28 octobre 2011.

De plus, ce comité autorise mesdames les conseillères Mireille Apollon, Denise Laferrière, Nicole Champagne, Sylvie Goneau et monsieur le conseiller André Laframboise à subventionner cette activité pour un montant de 445 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 580 \$ à l'ordre de l'Association régionale des West Quebecers, à l'attention de madame Heather Stronach, 53, rue Principale, Gatineau, Québec, J9H 3L4, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	45 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79944-972	95 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour

02-79938-972	50 \$	- Aménagement - Subventions Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79936-972	45 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc
02-79932-972	245 \$	- Aménagement - Subventions André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2011.

Adoptée

CE-2011-1596

ACQUISITION D'UNE SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE - 115, RUE BRIDGE - PARTIE DU LOT 2 957 492 AU CADASTRE DU QUÉBEC- PRECO - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

CONSIDÉRANT QUE monsieur Richard Massie et madame Sonia Ouellet sont propriétaires du lot 2 957 492 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des travaux prévus au Programme PRECO, la Ville de Gatineau doit réaliser des travaux de remplacement d'une partie du mur de soutènement de la rue Bridge (incluant divers ouvrages d'art associés) qui se trouve sur une partie du lot 2 957 492 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne possède pas de servitude réelle et perpétuelle associée à la mise en place et à l'entretien du mur de soutènement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit reconstruire ledit mur de soutènement et désire obtenir une servitude réelle et perpétuelle sur une partie du lot 2 957 492 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie de 62,4 m², comme montré au plan préparé le 20 juin 2011 par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 4538 de ses minutes;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux font l'objet d'une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE pour profiter des subventions pour ces travaux, la Ville doit terminer ces travaux pour le 31 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande la signature du protocole à intervenir entre la Ville de Gatineau et les propriétaires du lot 2 957 492 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans le protocole d'entente soumis par les propriétaires et dûment signé le 11 août 2011 pour un montant total de 6 000 \$, plus les taxes applicables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle sur une partie du lot 2 957 492 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans le protocole d'entente soumis par les propriétaires et dûment signé le 11 août 2011 pour un montant total de 6 000 \$, plus les taxes applicables, s'il y a lieu.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30639-008-20394	6 000 \$	Travaux d'aqueduc et d'égouts - Acquisition - Servitude

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2011.

Adoptée

CE-2011-1597

PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS MAXIME PEDNEAUD-JOBIN ET PIERRE PHILION À LA CONFÉRENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE GATINEAU - 20 OCTOBRE 2011 - 30 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Maxime Pedneaud-Jobin et Pierre Philion à participer à une conférence organisée par la Chambre de commerce de Gatineau, le 20 octobre 2011.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 30 \$ à l'ordre de la Chambre de commerce de Gatineau, à l'attention de madame Francine Jolicoeur, 45, rue de Villebois, bureau 100, Gatineau, Québec, J8T 8J7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-32337	14,34 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-30016	14,34 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
04-13493	1,32 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2011.

Adoptée

CE-2011-1598

SOUSSION 2011 SI 205 - CONCESSION DE BARS À LA MAISON DU CITOYEN - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Four Points by Sheraton Gatineau-Ottawa, 35, rue Laurier, Gatineau, Québec, J8X 4E9 pour la concession des bars à la Maison du citoyen, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 4 octobre 2011, et ce, étant la seule soumission reçue et conforme.

En plus d'un loyer annuel de 3 900 \$, des redevances seront versées mensuellement à la Ville de Gatineau pour les bars lors d'événements privés, au taux de 6 % durant la première année du contrat, montant évalué à 1 200 \$ annuellement, et de 6,5 % pour les deux dernières années du contrat, évalué à 1 300 \$ annuellement.

Le contrat sera d'une durée de trois ans prenant effet à compter de la date d'obtention d'un permis d'alcool par le concessionnaire.

Adoptée

CE-2011-1599

SOUSSION 2011 SP 255 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - ÉTUDE DU BASSIN DE DRAINAGE - RUISSEAU DESJARDINS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme J.F. Sabourin et associés inc., 2368, rue Saint-Louis, bureau 101, Gatineau, Québec, J8V 1A2 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils, soit la réalisation d'une étude du bassin de drainage du ruisseau Desjardins, pour un montant approximatif de 131 505,91 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 septembre 2011, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41521-411-20397	125 734,31 \$	Inondations - Juin 2011 - Services professionnels et génie
04-13493	5 771,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2011.

Adoptée

CE-2011-1600

PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME CAROLINE SÉGUIN AU POSTE DE RESPONSABLE - SECTION DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - CENTRE DE SERVICES DE HULL

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de responsable à la Section des sports, des loisirs et du développement des communautés du centre de services de Hull (poste numéro CSH-CAD-007 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Caroline Séguin au poste de responsable à la Section des sports, des loisirs et du développement des communautés du centre de services de Hull (poste numéro CSH-CAD-007 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du directeur adjoint des opérations.

Le salaire de madame Caroline Séguin sera celui de la classe 4, 2^e échelon de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Caroline Séguin sera assujettie à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Caroline Séguin sera assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71012-115 – Centre de services de Hull – Réguliers – Cadres.

Adoptée

CE-2011-1601

**RETRAITE DE MESDAMES NICOLE CHARTRAND, JOCELYNE LISE TRUDEL
ET DE MESSIEURS JEAN DUBOIS, MAURICE CORMIER ET MICHEL FORTIN -
DIVERS SERVICES**

CONSIDÉRANT QUE mesdames Nicole Chartrand, Jocelyne Lise Trudel et messieurs Jean Dubois, Maurice Cormier et Michel Fortin ont confirmé qu'ils prendront leur retraite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser les sommes qui leur sont dues à la date de leur retraite.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	ANNÉES DE SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE
Nicole Chartrand, chef d'équipe bibliothèque II	Service des arts, de la culture et des lettres	30 ans et 8 mois	1 ^{er} octobre 2011
Jean Dubois, journalier I	Service des travaux publics	27 ans et 6 mois	1 ^{er} novembre 2011
Maurice Cormier, mécanicien II	Service des travaux publics	9 ans et 11 mois	1 ^{er} décembre 2011
Jocelyne Lise Trudel, commis administrative	Service de police	28 ans et 1 mois	1 ^{er} janvier 2012
Michel Fortin, responsable, Inspection commerciale, industrielle et institutionnelle	Service d'évaluation	34 ans et 2 mois	1 ^{er} janvier 2012

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à mesdames Nicole Chartrand, Jocelyne Lise Trudel et messieurs Jean Dubois, Maurice Cormier et Michel Fortin, leurs plus sincères remerciements pour leurs années de service à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2011.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif